



Conseil économique et social

Distr. générale
7 février 2000
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Huitième session

24 avril-5 mai 2000

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Questions diverses

Mise en oeuvre du programme de travail sur l'éducation, la sensibilisation du public et la formation

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-4	2
I. Mobilisation de l'action au niveau national	5-17	2
A. Mobilisation des pouvoirs publics.	5-9	2
B. Mobilisation des enseignants.	10-13	3
C. Mobilisation des organisations non gouvernementales	14-17	4
II. Recenser les meilleures pratiques et les faire connaître	18-21	5
III. L'éducation pour tous comme priorité absolue	22-24	6
IV. Examen décennal d'Action 21	25	7
Annexe		
Programme de travail de la Commission du développement durable : éducation, sensibilisation du public et formation au service du développement durable		8

* E/CN.17/2000/1.

Introduction

1. L'éducation, la sensibilisation du public et la formation – qui font l'objet du chapitre 36 d'Action 21¹ – forment un tout sans lequel on ne saurait ni parvenir au développement durable, ni donner effet aux dispositions des divers chapitres d'Action 21. Consciente du fait que c'est essentiellement grâce à l'éducation, à la sensibilisation du public et à la formation que l'on obtiendra les modifications indispensables des comportements et des modes de vie, notamment des modes de consommation et de production, la Commission du développement durable a lancé à sa quatrième session, en 1996 (voir décision 4/11)², un programme de travail international, qu'elle a encore étoffé à sa dixième session et qui comporte désormais sept programmes et 23 tâches (décision 6/3)³. Le tableau présenté en annexe en donne un résumé. Le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport sur sa mise en oeuvre à la Commission à sa huitième session (décision 7/4)⁴. Le présent rapport a été élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en sa qualité de chef de projet.

2. D'une manière générale, l'éducation est de plus en plus perçue, dans les milieux internationaux et nationaux, comme un instrument essentiel pour résoudre les problèmes et les difficultés majeures auxquels se trouve confrontée l'humanité : pauvreté, démographie galopante, dégradation de l'environnement, développement économique et social, consommation et production. Tant dans les pays développés que dans les pays en développement, la cause semble désormais entendue : il faut repenser l'éducation en fonction des besoins non seulement d'aujourd'hui mais aussi de demain. C'est dire qu'il apparaît de plus en plus clairement que la solution des problèmes du monde et l'édification d'un avenir durable passent inévitablement par l'éducation. Cela ne signifie pas que l'éducation à elle seule peut « changer le monde », mais qu'elle peut beaucoup y contribuer. Cela étant, on reconnaît de plus en plus que tous les secteurs de la société doivent participer à l'entreprise, que l'éducation est l'affaire de tous et que tous sont appelés à bénéficier des améliorations que l'éducation peut engendrer.

3. C'est dans cet esprit qu'a été élaboré le programme de travail de la Commission du développement durable. Son application doit donc être considérée

comme faisant partie intégrante d'un processus de changement, qui vise avant tout à éliminer la pauvreté et à faire changer les modes de consommation et de production inéconomes. Comme il est dit expressément dans le programme de travail et comme il ressort du tableau figurant en annexe, tous les acteurs ont une part de responsabilité. Mais c'est au niveau national qu'il est le plus important d'agir et qu'il faut agir en priorité. Ce sont les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les médias au niveau national, de même que les autorités et les associations locales, qui doivent au premier chef rassembler les capacités, la volonté et les moyens indispensables pour réaliser les changements que la Commission appelle dans son programme de travail.

4. Par ailleurs, il y a lieu de prendre en considération, en ce qui concerne l'exécution du programme de travail, la portée des changements recherchés et leur étalement dans le temps. Pour réorienter l'éducation dans le sens de la viabilité, il faudra tirer parti des innombrables structures et programmes d'enseignement existants ainsi que de toutes les autres formes d'éducation permanente qui touchent partout des gens de tous âges.

I. Mobilisation de l'action au niveau national

A. Mobilisation des pouvoirs publics

5. Dans la plupart des pays, les pouvoirs publics jouent un rôle de premier plan en ce qui concerne l'éducation scolaire, mais aussi dans une large mesure, l'éducation non scolaire. Les organismes des Nations Unies, et en particulier l'UNESCO en sa qualité de chef de projet, se sont efforcés de mettre à profit leurs relations avec les gouvernements pour leur faire connaître les priorités établies par la Commission du développement durable et les encourager à y donner suite au niveau national.

6. C'est ainsi qu'en août 1999, le Directeur général de l'UNESCO a adressé aux ministres responsables des questions relevant de l'UNESCO dans tous les pays une lettre dont copie a été communiquée à toutes les délégations permanentes auprès de l'UNESCO, aux missions des États auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux coordonnateurs résidents des Nations

Unies et autres parties intéressées – qui avait pour objet :

- D'encourager les gouvernements à prendre des mesures de nature à promouvoir les objectifs énoncés dans le programme de travail de la Commission du développement durable;
- De donner aux gouvernements l'assurance que l'UNESCO, ainsi que tous ses partenaires du système des Nations Unies et de la communauté internationale, étaient prêts à coopérer avec eux à cet égard;
- De demander aux gouvernements de fournir à l'UNESCO, en tant que chef de projet, des informations faisant le point de la situation, dans leur pays, dans les domaines d'action prioritaires visés dans le programme de travail.

7. Dans sa lettre, il soulignait par ailleurs que la Commission du développement durable considérait que c'était aux gouvernements qu'il appartenait d'agir dans les domaines d'action prioritaires suivants du programme de travail de la Commission :

- Examen des politiques nationales dans la perspective du développement durable;
- Réforme des systèmes éducatifs traditionnels;
- Intégration de l'éducation dans les stratégies nationales et les plans d'action en faveur du développement durable;
- Sensibilisation du public.

8. Le Directeur général soulignait également que, face à l'enjeu du développement durable, les secteurs public et privé devaient faire cause commune. Au niveau gouvernemental, l'éducation en vue du développement durable concernait directement non seulement le Ministère de l'éducation, mais aussi les ministères de l'environnement, de la planification, de l'agriculture, de la santé et du commerce, etc. Il fallait donc aller au-delà des structures qui étaient les seules jusqu'ici à s'occuper de l'éducation et instaurer une dynamique intersectorielle. Un certain nombre de publications et de documents importants établis par la Commission du développement durable étaient annexés à la lettre (le document paru sous la cote E/CN.17/1998/6/Add.2 et les rapports de la Commission sur les travaux de ses sixième⁵ et septième⁶ sessions, ainsi que le tableau établi par l'UNESCO).

9. À la fin du mois de décembre 1999, des réponses avaient été reçues de 17 gouvernements⁷. Il ressort d'un premier examen des observations communiquées que la différence fondamentale entre « l'éducation au service du développement durable » et « l'éducation en matière d'environnement » demande encore à être précisée. L'éducation au service du développement durable recouvre l'éducation en matière d'environnement, mais ne s'y limite pas⁸. Il semble toutefois que les choses bougent dans certains pays. Ainsi, le Gouvernement allemand a décidé, en 1999, d'inscrire une nouvelle matière – « L'éducation au service du développement durable » – au programme des écoles secondaires et d'y consacrer l'équivalent de 13 millions de dollars des États-Unis. En Bulgarie, le fondement juridique du système d'enseignement a été modifié par une série de lois disposant que l'éducation pour tous était un élément moteur important de la société. Au Mexique, un programme national de développement de l'éducation est en cours de réalisation (1995-2000) en même temps qu'une réforme de l'éducation de base et la réorientation des programmes d'enseignement. La Thaïlande a adopté en 1999, dans le cadre de la loi sur l'éducation nationale, une loi sur l'éducation de base, qui introduit de profondes modifications dans le système d'enseignement et sa gestion. Au Pakistan, les objectifs principaux de la politique nationale en faveur de l'éducation (1998-2010) sont orientés vers le développement durable. Le Burkina Faso a récemment adopté un plan décennal de développement de l'éducation de base (2000-2009).

B. Mobilisation des enseignants

10. Les enseignants à tous les niveaux sont les principaux agents du changement. On s'est donc attaché en priorité à chercher par quels moyens leur formation pourrait être réorientée vers le développement durable. Or, il y a environ 59 millions d'enseignants dans le monde; c'est dire s'il faut se montrer inventif. L'UNESCO a mis au point un programme multimédia de développement des capacités professionnelles intitulé « L'enseignement et l'acquisition du savoir pour un avenir viable » associant les possibilités de l'Internet et les méthodes de formation multimédia, dont les objectifs sont les suivants :

- Faire prendre conscience de l'ampleur et des objectifs de l'éducation au service du développement durable;

- Définir les idées et les sujets en cause ainsi que les moyens de les intégrer dans toutes les matières sur lesquelles portent les programmes scolaires;
- Renforcer les aptitudes des enseignants à intégrer les questions relatives au développement durable dans un grand nombre de matières enseignées et de sujets de cours;
- Renforcer les aptitudes des enseignants à utiliser toute sorte de techniques de formation et d'acquisition des connaissances interactives et centrées sur l'apprenant, qui développent le savoir, l'esprit critique, les valeurs et le sens civique, qui sont les objectifs que vise la réorientation de l'éducation vers le développement durable.

11. Le programme comprend 25 modules d'auto-apprentissage, conçus pour aborder les problèmes suivants : prévoir la modification de l'école dans son ensemble, enseigner des matières relevant de plusieurs disciplines, utiliser des techniques centrées sur l'apprenant pour l'enseignement en milieu scolaire et mettre au point des méthodes d'évaluation fondées sur les résultats. Le programme sera disponible vers le milieu de l'année, en 2000, à la fois sur Internet (à l'adresse <http://www.unesco.org/general/eng/programmes/target/epd/tlsf/index.html>) et sur un CD-ROM, qui contiendra tous les logiciels nécessaires et fonctionnera exactement comme le site Web. Ce CD-ROM sera conçu de manière à autoriser une mise à jour régulière.

12. Les bureaux extérieurs de l'UNESCO mettront une version pilote du programme à l'essai dans toutes les régions dans diverses langues. L'objectif est d'encourager les autorités chargées de l'éducation à adapter le programme de base élaboré par l'UNESCO aux spécificités nationales et locales. Le programme sera définitivement mis au point en fonction des informations que donneront les tests, puis affiché sur le site Web. Toutes ces informations seront mises gratuitement à la disposition des utilisateurs dans le monde entier.

13. Une autre initiative mérite d'être signalée : une université canadienne, la York University, a créé une chaire de l'UNESCO sur la réorientation de la formation pédagogique des enseignants vers le développement durable, qui a pour fonction de mettre en place un réseau international d'établissements de formation d'enseignants où seront effectuées des recherches et

des expériences fondées sur des objectifs communs et utilisant une méthode commune, en vue d'élaborer un ensemble de directives internationales tirées de l'expérience acquise dans différentes parties du monde.

C. Mobilisation des organisations non gouvernementales

14. Les organisations non gouvernementales sont un instrument incomparable pour transmettre les principes qui inspirent l'éducation au service du développement durable. Dès la mise en place du programme de travail de la Commission du développement durable, les organisations non gouvernementales ont entrepris de leur propre initiative de nombreuses activités importantes, soit collectivement, soit en coopération avec les organismes des Nations Unies. Mais, vu la diversité de ces activités et le fait qu'elles ne sont pas centralisées, il est difficile de se tenir au courant de tout ce qui se fait pour veiller à ce que les groupes œuvrent à l'unisson, profitent de l'expérience les uns des autres et évitent les doubles emplois. Le Registre international de méthodes novatrices pour encourager l'éducation, la sensibilisation du public et la formation dans la perspective de la viabilité décrites dans le présent rapport a été conçu à cette fin.

15. Les organisations non gouvernementales qui s'occupent de la jeunesse ont été particulièrement actives. On peut mentionner notamment les travaux de Peace Child International, qui, en 1999, a élaboré, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et en partenariat avec l'UNESCO et le Fonds des Nations pour l'enfance (UNICEF), l'édition destinée aux enfants du rapport du PNUE sur les perspectives mondiales en matière d'environnement, intitulé « Pachamama ». Peace Child International a également organisé le Congrès de la jeunesse pour le millénaire à Hawaii, au mois d'octobre 1999. On peut citer également l'exemple des deux versions du « Young Reporters for the Environment Guidebook » (Guide de l'environnement à l'usage des jeunes reporters), destinée l'une aux jeunes, l'autre aux enseignants, élaborées en 1999 par la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe, basée aux Pays-Bas.

16. Dans le cadre de ses fonctions de chef de projet, l'UNESCO a pris, en 1999, un certain nombre de mesures pour multiplier plus systématiquement les contacts avec les organisations non gouvernementales

dans le cadre du programme de travail de la Commission du développement durable et s'assurer plus efficacement du soutien de ces acteurs essentiels. À cette fin, une consultation a été tenue à Paris en septembre 1999 avec le Président et d'autres représentants de l'organisation non gouvernementale Education Caucus, qui ont pris la parole lors des sessions de la Commission ainsi qu'avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Parallèlement, des discussions ont été entamées avec la conférence des organisations non gouvernementales de l'UNESCO, qui comprend 337 organisations internationales avec lesquelles l'UNESCO entretient des relations officielles. Ces organisations sont les principaux organismes internationaux qui s'occupent de questions d'éducation et de sujets connexes relevant de la compétence de l'UNESCO. L'UNESCO a invité le Comité directeur pour les organisations non gouvernementales à faire des propositions sur la meilleure manière de mobiliser les réseaux d'organisations non gouvernementales qui s'occupent d'éducation. Il a été proposé d'organiser une réunion sur ce sujet en février 2000.

17. Dans un proche avenir, priorité devrait être donnée à la mise en place d'un système permettant d'exploiter ces mécanismes de collaboration et d'en coordonner l'action, et à la recherche des moyens de créer des liens avec d'autres groupements similaires.

II. Recenser les meilleures pratiques et les faire connaître

18. En 2000, l'UNESCO achèvera la mise au point du Registre international de méthodes novatrices pour encourager l'éducation, la sensibilisation du public et la formation dans la perspective de la viabilité. Le registre a été créé pour répondre à la demande des gouvernements, des organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées, qui souhaitent que soient trouvés des moyens nouveaux de recenser les meilleures pratiques dans ce domaine et de les faire connaître. On a voulu que le Registre soit un outil rentable et pratique, permettant à quiconque dans le monde de rassembler des éléments d'information fiables et à jour sur des particuliers, des organismes, des projets, des programmes, des produits, des services, des technologies, la recherche ou des documents, etc., et d'organiser ces éléments en fonction d'un besoin ou d'un intérêt particulier (par exemple, obtenir la liste des établissements

de formation des enseignants, dans une région ou un pays donné, qui ont inscrit l'éducation au service du développement durable à leur programme). Lors de la mise en service du Registre, l'UNESCO fournira des principes d'utilisation, qui permettront aux pays, aux institutions ou aux groupes régionaux de mettre au point leurs propres registres ou réseaux à moindre coût. Chaque réseau sera connecté à d'autres réseaux équivalents à l'intérieur d'un même pays ou ailleurs dans le monde. Les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Canada ont contribué financièrement à cette opération.

19. Un débat consacré à l'éducation au service du développement durable a été organisé sur Internet, de septembre à décembre 1999, dans le cadre de la contribution du Gouvernement des Pays-Bas au programme de travail de la Commission du développement durable et du suivi de la conférence tenue à Soesterberg. Le débat visait à examiner les conséquences d'un élargissement de la portée de l'éducation relative à l'environnement, tant du point de vue théorique que du point de vue pratique, et à formuler des suggestions concrètes concernant le nouveau rôle joué par l'éducation au service du développement et les utilisations pratiques qui en découlent. Un débat international sur l'éducation au service du développement durable a été lancé par le Groupe directeur interdépartemental néerlandais sur l'éducation relative à l'environnement, qui couvre six ministères. Les résultats du débat seront publiés par l'Alliance internationale pour la nature.

20. La Commission européenne a organisé une conférence sur l'éducation et la formation en matière d'environnement, à Bruxelles, en mai 1999. Y ont participé plus de 130 experts venus du monde entier (États membres de l'Union européenne et pays de l'Europe orientale), représentant les gouvernements, les organisations et institutions nationales, les organisations non gouvernementales et les associations écologistes, les milieux universitaires, les établissements scolaires, les entreprises et les syndicats. La conférence visait à :

- Appeler l'attention des responsables européens sur l'importance que revêtent l'éducation et la formation en matière d'environnement, au niveau tant national que communautaire;
- Débattre de l'avantage que les activités menées par la Commission européenne présentent dans ce domaine, en accordant une attention particulière aux orientations à suivre dans un avenir proche;

- Rendre possible l'échange d'éléments d'information et de bonnes pratiques entre tous les acteurs concernés;
- Favoriser la création de réseaux et l'établissement de contacts informels entre tous les participants.

21. Le programme commun de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'UNESCO sur l'éducation au service du développement durable a été lancé en 1998 en vue de promouvoir la viabilité comme élément majeur des initiatives en matière de développement prises en Amérique latine et dans les Caraïbes; il met l'accent sur l'éducation et la gestion des affaires publiques. Entre autres activités menées en 1999, une réunion consacrée aux initiatives démocratiques prises dans le domaine de l'éducation dans les Amériques a été tenue en Équateur, en septembre 1999, pour examiner la question de la mondialisation et de la décentralisation sous l'angle de l'éducation du public dans la région. Cette réunion a débouché sur la création d'un réseau d'appui à l'éducation du public dans les Amériques. En septembre 1999, le sixième Congrès sur l'environnement dans les Amériques s'est tenu au Mexique. Le programme de l'Organisation des États américains et de l'UNESCO fait partie de la stratégie interaméricaine pour la participation du public au développement durable, approuvée en décembre 1999 par les gouvernements membres de l'Organisation. Cette stratégie trouve son origine dans le Sommet des Amériques, tenu en 1996 en Bolivie.

III. L'éducation pour tous comme priorité absolue

22. Le chapitre 36 d'Action 21 pose comme objectif premier de « souscrire aux recommandations émanant de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux (Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990), et chercher à assurer l'accès universel à l'éducation de base, à faire en sorte qu'au moins 80 % des filles et 80 % des garçons en âge de fréquenter l'école primaire reçoivent un enseignement primaire ... et à réduire le taux d'analphabétisme des adultes à la moitié au moins de son niveau de 1990 ». L'éducation de base, qui est incluse depuis la conférence de Jomtien dans la notion plus vaste d'éducation pour tous, constitue la pierre angulaire du chapitre 36 et pour la plupart des pays du monde, l'objectif essentiel en matière d'éducation.

23. Après la conférence de Jomtien, un Forum consultatif international sur l'éducation pour tous a été organisé en vue de permettre aux organismes et aux spécialistes de s'associer pour donner suite aux recommandations formulées lors de la conférence. Le Forum est parrainé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et la Banque mondiale, ainsi que par plusieurs organismes donateurs bilatéraux (l'UNESCO assurant le secrétariat). Il est en train de procéder à l'examen, prévu en l'an 2000, du programme « Éducation pour tous » – opération mondiale de planification et d'évaluation qui fait suite à la résolution 52/84 de l'Assemblée générale de décembre 1997 et vise à tracer un tableau global des progrès accomplis et des insuffisances relevées dans la réalisation des buts fixés lors de la conférence de Jomtien, à définir des priorités et de nouvelles stratégies afin de surmonter les obstacles et d'accélérer les progrès, et à revoir, au début du XXI^e siècle, les plans établis précédemment dans le domaine de l'éducation pour tous, notamment en resserrant les liens de collaboration entre les pouvoirs publics et la société civile.

24. L'examen est mené par chaque pays conformément à des directives techniques et à 18 indicateurs de base relatifs à l'éducation pour tous. Cent soixante pays ont établi des rapports nationaux sur la question et l'on en attend 181 au total (disponibles à l'adresse électronique suivante : <http://www.education.unesco.org/efa>). Ces rapports, ainsi qu'un projet de cadre d'action, seront examinés lors de six conférences consacrées à l'éducation pour tous, organisées de décembre 1999 à février 2000. Un forum mondial sur l'éducation se tiendra à Dakar en avril 2000, en vue d'établir une version définitive du cadre d'action. À la suite de ce processus, de nombreuses et diverses parties qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation, aux échelons international et national, pourront s'appuyer sur une base plus solide pour prendre des mesures destinées à accélérer l'action menée en vue d'atteindre les buts, certes ambitieux, mais essentiels de l'éducation pour tous, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif primordial qu'est l'éducation au service du développement durable.

IV. Examen décennal d'Action 21

25. Lors des préparatifs concernant l'examen du chapitre 36 d'Action 21 et le programme de travail de la Commission du développement durable en 2002, les points suivants pourraient présenter un intérêt particulier pour la Commission, sur le plan tant des résultats concrets que de l'orientation stratégique à prendre pour l'avenir :

1. Examen des questions relatives à l'éducation dans le cadre du suivi intégré des conférences des Nations Unies et des conventions établies suite à la Conférence de Rio, aux échelons international et national, y compris l'examen des difficultés conceptuelles et institutionnelles qui entravent l'intégration.
2. Examen de l'ampleur de la prise en compte de l'éducation dans les stratégies nationales et les plans d'action relatifs au développement durable.
3. Analyse du financement de l'éducation par les institutions financières internationales et régionales en ce qui concerne les diverses composantes de l'éducation au service du développement durable et les priorités définies dans le programme de travail de la Commission du développement durable.
4. Examen des résultats du programme «Éducation pour tous» et de sa pertinence pour les travaux futurs de la Commission du développement durable.
5. Examen des résultats obtenus dans la réorientation de l'enseignement supérieur vers le développement durable, à la lumière du plan d'action de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, tenue en 1999.
6. Examen des résultats obtenus dans la réorientation de la formation des enseignants vers le développement durable, en vue de guider les travaux futurs destinés à cette importante catégorie cible.
7. Examen des dispositions prises pour renforcer la collaboration, notamment entre les groupes principaux, en vue de promouvoir l'éducation au service du développement durable, y compris les mesures prises pour

s'assurer le soutien des organisations non gouvernementales et coordonner leur action.

Notes

- ¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et corr.), résolution 1, annexe II.
- ² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1996, Supplément No 8 (E/1996/28)*, chap. I, sect. C.
- ³ *Ibid*, 1998, *Supplément No 9 (E/1998/29)*, chap. I, sect. B.
- ⁴ *Ibid*, 1999, *Supplément No 9 (E/1999/29)*, chap. I, sect. C.
- ⁵ *Ibid*, 1998, *Supplément No 9 (E/1998/29)*.
- ⁶ *Ibid*, 1999, *Supplément No 9 (E/1999/29)*.
- ⁷ Soit Allemagne, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cuba, Équateur, Espagne, Finlande, Maurice, Mexique, Pakistan, République tchèque, Suède, Turquie et Thaïlande.
- ⁸ La question est abordée dans les précédents rapports que le Secrétaire général a soumis à la Commission du développement durable sur le chapitre 36 d'Action 21.

Annexe

Programme de travail de la Commission du développement durable : éducation, sensibilisation du public et formation au service du développement durable

<i>Domaines prioritaires</i>	<i>Tâches</i>	<i>Acteurs clés cités par la Commission</i>
A. Définition et diffusion de la notion d'éducation au service du développement durable et des principaux messages y afférents	A.1 Appliquer les dispositions du chapitre 36 et le programme de travail de la Commission du développement durable dans le cadre du suivi intégré des conférences et conventions des Nations Unies	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), autres organismes des Nations Unies, gouvernements, grands groupes
	A.2 Continuer à définir et à diffuser les notions et les messages clés, en particulier aux niveaux régional et national	UNESCO
B. Examen des politiques nationales en matière d'éducation et réforme des systèmes éducatifs traditionnels	B.1 Élaborer des politiques et stratégies visant à réorienter les systèmes éducatifs traditionnels vers le développement durable	Pouvoirs publics à tous les niveaux
	B.2 Inscrire les objectifs de développement durable dans les programmes scolaires	Pouvoirs publics à tous les niveaux
	B.3 Élaborer des directives pour la réorientation de la formation des enseignants	UNESCO
	B.4 Réorienter la formation des enseignants	Pouvoirs publics à tous les niveaux
	B.5 Adopter une approche interdisciplinaire dans le cadre des cours comme des travaux de recherche	Établissements d'enseignement supérieur
	B.6 Étudier comment la réforme de l'enseignement supérieur peut contribuer à la réalisation du développement durable	Participants à la Conférence (octobre 1998); UNESCO
C. Intégration de l'éducation dans les stratégies nationales et les plans d'action en faveur du développement durable	C.1 Faire de l'éducation et de la sensibilisation du public des composantes importantes des stratégies et plans d'action régionaux, nationaux et locaux en faveur du développement durable	Pouvoirs publics
	C.2 Compléter l'étude sur les stratégies et plans d'action régionaux et nationaux existants	UNESCO, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU
	C.3 Intégrer les questions d'éducation aux stratégies nationales et locales	Pouvoirs publics à tous les niveaux
	C.4 Intégrer la question de l'équilibre entre les sexes et de l'autonomisation des femmes aux stratégies nationales relatives à l'éducation	Pouvoirs publics

<i>Domaines prioritaires</i>	<i>Tâches</i>	<i>Acteurs clefs cités par la Commission</i>
D. L'éducation au service de modes de consommation et de production rationnels dans tous les pays	D.1 Sensibiliser le public aux conséquences, du point de vue de la viabilité, des modes de consommation et de production existants; utiliser les outils éducatifs et tenir compte des observations des consommateurs lors de l'élaboration des politiques; élaborer et faire appliquer des instruments sociaux; poursuivre l'élaboration d'indicateurs	Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, UNESCO, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)
	D.2 Recenser les meilleures pratiques dans le domaine des médias et de la publicité	Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Chambre de commerce internationale, syndicats, société civile
	D.3 Faire rapport à la Commission à sa septième session sur les progrès réalisés	Secrétaire général de l'ONU
E. Promotion des investissements dans le domaine de l'éducation	E.1 Examiner les montants investis actuellement dans l'éducation du point de vue du développement durable	PNUD, Banque mondiale, autres institutions financières internationales
F. Définition et diffusion de méthodes novatrices	F.1 Poursuivre l'élaboration du registre international électronique	UNESCO
	F.2 Créer des alliances, associations et réseaux internationaux et régionaux d'établissements d'enseignement et de formation et d'organismes professionnels et renforcer les réseaux existants	Non précisé
	F.3 Renforcer les réseaux et partenariats	Pouvoirs publics
	F.4 Recenser et utiliser les connaissances traditionnelles	Non précisé
G. Sensibilisation du public	G.1 Renforcer les capacités en matière de sensibilisation du public et de diffusion de l'information	Pouvoirs publics
	G.2 Mener des campagnes d'information	Pouvoirs publics à tous les niveaux, médias, agences de publicité
	G.3 Prendre en compte les conventions internationales pertinentes	Pouvoirs publics

Résumé des décisions prises par la Commission du développement durable à sa sixième session (New York, 20 avril-1er mai 1998), en vue d'adopter une version étoffée du programme de travail consacré au chapitre 36 d'Action 21, lancé à sa quatrième session en 1996 (élaboré par l'UNESCO, responsable des travaux concernant le chapitre 36).